

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 3 de la CPTS ROANNAIS DEFI SANTE - *Ensemble* du 06 novembre 2019

Présents ou Représentés : OTTON Lisa – OTTON Benoît – BOMBOURG Flora – GAY Delphine – LAPALLUS Mathieu – ROLET Benjamin (Pouvoir) – Jean-Yves MONTERNIER (Pouvoir) – GIRAUD Nathalie (Pouvoir).

Excusée : SICSIC Maryse.

Invitée : ROUSSEL Colette.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV N° 2 du 28 août 2019.
- 2) Préparation de l'assemblée Générale Extraordinaire du mardi 26 novembre 2019 à 20 heures.
- 3) Questions diverses.

Résolution 1 : Approbation du PV N° 2 du 28 août 2019

Il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution 2 : Préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 26 novembre 2019 à 20 heures

Recrutement des Membres du futur Conseil d'Administration de Roannais Défi Santé

Collège 1 (PS) – 9 sièges

- 1 - Mohamed EL MOKTARI – IDEL ? **En attente de réponse**
- 2 - Jérémie MOREAU – MSP Charlieu – IDEL **Manque lettre de candidature**
- 3 - Lisa OTTON – MSP Roanne Villerest – MG **Manque lettre de candidature**
- 4 - Gaëlle DUMON – Isolé – SF **Manque lettre de candidature**
- 5 - Benjamin ROLET – MSP – MKDE **Manque lettre de candidature**
- 6 - Mathieu LAPALLUS – MSP - MG
- 7 - Delphine GAY – MSP - MG
- 8 – Pharmacie du Mûrier – 2 PHARMACIENNES **Ont validé**
- 9 – Flora BOMBOURG – MSP Charlieu – IDEL **Manque lettre de candidature**

Collège 2 (Spécialistes) – 3 sièges

- 1 - Thomas GUERIN – Chef de Pôle Urgences Centre Hospitalier de Roanne **Manque lettre de candidature**
- 2 - Marie LEVALLOIS – Cardiologue du Centre Hospitalier **Manque lettre de candidature**
- 3 - Sébastien COCHIN – Gynécologue **Manque lettre de candidature**

Collège 3 (Associations Professionnelles) – 6 sièges

- 1 - Association ASALEE – Karine ANDRE
- 2 - Association EVEIL & SANTE – Nancy RIAMON
- 3 - Association ARPUM – Raphaël GOLLIARD ou Benoît OTTON **En attente de réponse**
- 4 - Association Accord Verbal (Orthophonistes) [Manque lettre de candidature](#)
- 5 - Association des Sages-femmes ASFR [Manque lettre de candidature](#)
- 6 - Fédération des Maisons de Santé – Emmanuelle BARLERIN [Manque lettre de candidature](#)

Collège 4 (Structures Hospitalières) – 3 sièges

- 1 - Centre Hospitalier de Roanne – Philippe FERSING [Manque lettre de candidature](#)
- 2 - Clinique du Renaison – Anne-Françoise CHRISTOPHE [Manque lettre de candidature](#)
- 3 - Hôpital de Charlieu – Gaële JACKSON [Manque lettre de candidature](#)

Collège 5 (Usagers) – 3 sièges

- 1 - Maryse SICSIC – Usager [Manque lettre de candidature](#)
- 2 - Vincent CREVAT – Usager – Association Communication Bienveillante en Roannais [Manque lettre de candidature](#)
- 3 - Dominique HUET – Usager – Association Ligue contre le Cancer

Collège 6 (Réseaux de Santé) – 3 sièges

- 1 - Fabienne FLORENCE – Réseau CAP2S [Manque lettre de candidature](#)
- 2 - Yannick SYBELIN – Filière de gérontologie [Manque lettre de candidature](#)
- 3 – Jean-Paul DEVEAUX – SAMEAD (GCS)

Collège 7 (Autres Partenaires) – 3 sièges

- 1 - ARCON [Manque lettre de candidature](#)
- 2 - Loïc MASSON – Président de l'Association Enseignement Post-Universitaire du Roannais (EPU) [Manque lettre de candidature](#)
- 3 - MLA ou Vie et Prestations **En attente de réponse**

Déroulement de l'Assemblée :

Mot d'accueil par Lisa OTTON + Présentation de la CPTS avec les socles.

- 1) Adoption des procès-verbaux de l'AGO et de l'AGE du 9 avril 2019.
- 2) Election du nouveau Conseil d'Administration conformément à nos statuts avec ses 7 collèges.
- 3) Présentation des points d'actualité.
 - a) Approche de la création d'un COPIL pour la demande de soins non programmés où tous doivent être représentés avec première date de réunion le jeudi 9 janvier 2020 à 20h.
 - b) On est en cours d'écriture du projet de santé sur le nombre de médecins traitants. Proposition d'un Questionnaire enquête qui serait envoyé aux Médecins Généralistes de la CPTS avec comme points demandés : Secteur de garde – Homme – Femme – Age – Nombre de patients/médecin traitant sur site Améli.fr – Nombre de demi-journées travaillées par semaine – Si temps réduit par rapport à un problème de santé. Les chiffres permettront de vérifier les chiffres de la CPAM sur le socle des médecins traitants. Un constat est établi

quant au début de l'écriture du projet de santé : des allers retours ont eu lieu avec l'ARS et les remarques qui sont faites concernent principalement les médecins traitants et les soins non programmés. Le reste n'a fait l'objet d'aucun commentaire étonnamment. Les chiffres sont donnés par la CPAM et nous avons simplement le droit de les commenter. Il est vrai que Lisa OTTON et Flora BOMBOURG ont déjà été confrontées à ces problèmes de chiffres. En appliquant la règle des 250 prescriptions par an et 100 patients / médecin traitant, il est clair que ce calcul nous pénalise. On baisse de 37 % sur le Roannais et que de 22 % sur le reste de la Loire si on compte correctement en prenant la réalité du terrain. 1/3 des médecins du Roannais qui font moins de 250 prestations font du bien aux patients qu'ils dépannent mais font tord à notre calcul !!!

- c) Parcours IC & Ostéoporose : Réunion non encore programmée / Dépistage des enfants de 6 ans : Réunion prévue le 21 janvier 2020 à 20h (formation par les orthophonistes).
- d) Accueil des Internes et promotion du territoire +++++

Prévoir un pot avec chips et gâteaux, bouteilles de vin et jus de fruit.

Résolution approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution 3 : Questions diverses

Point sur le budget prévisionnel et les états financiers

On a reçu la somme pour le dépistage des enfants de 6 ans mais il est possible que nous devions rendre une partie de cette somme ! En effet, la lettre qui doit être envoyée aux familles doit lister les médecins formés et le conseil de l'ordre des médecins bloque sur cette autorisation, il ne donne pas sa réponse. Mail exprimant ce problème envoyé à l'ARS pour dire on fait quoi car les médecins formés perdent en compétence. Leur réponse est de se satisfaire que ce budget puisse être pris en charge par la CPAM.

En effet, la CPAM accepterait la cotation ALQP, acte facturé aux familles à 69 € avec paiement uniquement de la part de la mutuelle. Mais ce qui avait été prévu, c'était 75 € la consultation (perte de 6 € par consultation). Et l'ARS payait directement Roannais Défi Santé et chaque médecin envoyait une facture pour se faire rembourser leurs actes au trimestre et les familles n'avaient pas à faire l'avance.

24660 € ont été reçus sur le compte bancaire de Roannais Défi Santé dont 7500 € ont servi à l'achat de matériels. 15000 € pour les 200 consultations avec le risque donc de devoir rendre cette somme à l'ARS. Reste 2160 € pour la coordination dont 25h réalisées par Lisa OTTON non indemnisées à ce jour. Décision est prise : que l'avance des frais par les familles nous questionne et donc interrogation dans ce sens des partenaires : ARS, URPS, médecine scolaire.

Pour Benjamin ROLET, il est décidé d'allouer une somme de 480 € pour son indemnisation sur le temps passé (écriture règlement intérieur, statuts, AR pour signature ARS) pour Roannais Défi Santé.

Au final, il y a une réserve d'environ 12 Ke sur le compte bancaire de Roannais Défi Santé. Sur les 15 ke versés par l'ARS pour l'écriture du projet de santé, 144 heures ont été payées représentant une somme de 10740 € à ce jour.

Sur toutes les actions en cours via le futur projet de santé, on est en attente sur le retour de la subvention qu'on pourrait percevoir au titre de la CPTS.

Nomination d'un expert-comptable : la société SOFIREX

Adoptée à l'unanimité.

Réunion des Sages-femmes à Saint-Etienne à la CPAM

Notre représentante des Sages-femmes du Roannais a assisté à une réunion CPL (Commission Paritaire Locale) à Saint-Etienne tout récemment où il a été dit par un représentant de la CPAM « Le problème n'est pas le nombre de médecins sur le Roannais mais c'est le fait qu'ils ne travaillent pas suffisamment ! ». Lisa OTTON va faire un mail auprès de la CPAM pour demander une explication.

Résolution approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le CA s'est terminé à 23h.